

Le 3 mars 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 17 février 2026

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

**Absents :**

M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Justine GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, M. Yves PARTRAT à M. Philippe BONNEFOND, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** Mme Caroline ZANDER

**OBJET : Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

**Rapporteur :** Philippe BONNEFOND

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 mars 2023, la commune de La Fouillouse a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Elle a approuvé la création d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- OP 79- Rénovation de la chapelle Sainte-Anne
- OP 77- Requalification de la place de l'église et démolition de la place du marché
- OP 89 - Réhabilitation de la Gare
- OP 87- Rénovation de l'école des Cèdres
- OP 88 - Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du budget primitif 2026, il convient d'actualiser les AP/CP existantes au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Le détail des opérations figure dans le tableau ci-après :

	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalizations Antérieures	Crédit de Paiement 2026 Ouvert au titre de l'année N	Reste à Financer	
				2027 Ouvert au titre de l'année N+1	Ouvert au titre des années au-delà de N+1
OP 79- Chapelle sainte-Anne	549 459,96 €	494 459,96 €	55 000,00 €	/	/
OP 77-Requalification place de l'église et place du marché rue de St just	1 843 821,06 €	1 095 821,06 €	748 000,00 €	/	/
OP 89-Réhabilitation de la Gare	410 562,26 €	33 562,26 €	377 000,00 €	/	/
OP 87-Rénovation de l'école des Cèdres	1 000 000,00 €	32 508,00 €	257 000,00 €	250 000,00 €	460 492,00 €
OP 88- Rénovation de la salle polyvalente	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	770 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide par 22 voix Pour et 4 voix Contre :

- **D'APPROUVER** l'actualisation des AP/CP pour les opérations susmentionnées conformément au tableau ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que les Crédits de Paiement de 2026 sont inscrits au budget 2026 sur les opérations concernées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles détaillées ci-dessus, à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

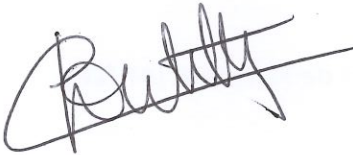
042-214200974-20260303-18-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Fait à la Fouillouse, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance  
Caroline ZANDER



Le Maire  
Patrick BOUCHET

